



Fonds de revenu Bell Aliant Communications régionales

Rapport de gestion

Premier trimestre de 2009

Le présent rapport de gestion porte sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation pour le trimestre terminé le 31 mars 2009 comparativement au trimestre correspondant de 2008. Le présent rapport de gestion doit être lu en parallèle avec nos états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés et les notes les accompagnant pour le trimestre terminé le 31 mars 2009, ainsi que nos états financiers consolidés vérifiés et les notes les accompagnant pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008 et le rapport de gestion connexe. Nos états financiers consolidés ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada (les PCGR du Canada). Tous les montants du présent document, sauf indication contraire, sont en millions de dollars canadiens.

Dans le présent document, à moins d'indication contraire ou d'incompatibilité avec le contexte, les termes « nous », « notre », « nos » et le « Fonds » font référence au Fonds de revenu Bell Aliant Communications régionales et ses filiales. Les références à Placements Bell Aliant Communications régionales, société en commandite (Placements Bell Aliant, s.e.c.) visent tant cette entité que ses filiales.

Les rapports trimestriels et annuels ainsi que les notices annuelles et les circulaires d'information se trouvent sous la rubrique « Rapports financiers » du site Web de Fonds de revenu Bell Aliant Communications régionales à l'adresse www.bell.aliant.ca. On trouve également ces documents et d'autres documents d'information continue à l'adresse www.sedar.com.

Information prospective

Le présent rapport de gestion est daté du 6 mai 2009 et porte sur les données à cette date, à moins d'indication contraire. Il contient de l'information prospective qui a trait à notre situation financière et à nos résultats d'exploitation futurs. Cette information prospective a pour but de fournir au lecteur des renseignements sur nos attentes et nos prévisions pour l'exercice 2009 et pour les périodes futures. Les lecteurs sont priés de noter que l'utilisation de cette information à d'autres fins peut ne pas être appropriée. Cette information est fondée sur nos prévisions actuelles et nos estimations quant aux marchés où Placements Bell Aliant, s.e.c. et nous exerçons des activités, ainsi que sur nos opinions et hypothèses relatives à ces marchés. À moins d'indication contraire, l'information prospective contenue dans le présent rapport de gestion décrit nos prévisions au 6 mai 2009. Dans certains cas, l'information prospective peut être indiquée par des termes tels que « prévoit », « croit », « pourrait », « s'attend à », « planifie », « cherche », « peut », « entend », « fera » et d'autres expressions similaires. Cette information est assujettie à des risques et à des incertitudes importants qui sont difficilement prévisibles et font appel à des hypothèses qui peuvent se révéler inexactes. Certains des facteurs de risque pouvant amener les résultats ou les événements à différer de manière importante des prévisions actuelles comprennent, sans pour autant s'y limiter : notre dépendance envers Placements Bell Aliant, s.e.c. et, par conséquent, tous les risques et incertitudes auxquels les activités de cette dernière sont assujetties; la volatilité du marché des valeurs mobilières; les conditions du marché ou le contexte d'affaires; l'évolution de la législation et de la réglementation; le caractère imprévisible et la volatilité du cours de nos parts; la nature des parts du Fonds; les restrictions applicables à la détention de parts par des non-résidents; la dilution découlant de l'émission de nouvelles parts et les modifications apportées aux règles fiscales régissant les fiducies de revenu. Certains de ces facteurs de risque sont largement indépendants de notre volonté. Veuillez vous reporter à la rubrique « Gestion des risques » du présent rapport de gestion pour une analyse détaillée de ces facteurs de risque ainsi que d'autres facteurs. Si l'un ou l'autre de ces

facteurs de risque avait une incidence imprévue sur nous, ou si les hypothèses sous-jacentes à l'information prospective se révélaient inexactes, les résultats ou événements réels pourraient différer considérablement des résultats ou événements prévus. À moins d'indication contraire, l'information prospective ne tient pas compte de l'incidence que pourraient avoir sur nos activités des opérations ou des éléments non récurrents annoncés ou se produisant après la date de ladite information prospective. Toute information prospective contenue dans le présent document et dans les documents dont il est fait mention dans le présent document est donnée sous réserve de la présente mise en garde. Rien ne garantit que les résultats ou les faits prévus se réaliseront ou, même s'ils se réalisent en grande partie, qu'ils auront les conséquences prévues. À moins que les lois canadiennes sur les valeurs mobilières ne l'exigent, nous n'avons pas l'intention de mettre à jour ou de réviser cette information prospective et nous ne nous engageons aucunement à la mettre à jour ou à la réviser, même si de nouveaux renseignements devenaient disponibles à la suite d'événements futurs, ou pour toute autre raison. Le lecteur ne doit pas se fier indûment à quelque information prospective que ce soit.

Veillez également consulter la rubrique intitulée « Renseignements prospectifs » de notre communiqué de presse daté du 2 février 2009 portant sur les résultats de 2008 et les prévisions financières pour 2009 du Fonds et de Placements Bell Aliant, s.e.c., qui se trouve aux adresses www.bell.aliant.ca et www.sedar.com.

Nos activités

Nous sommes une fiducie à but restreint et à capital variable sans personnalité morale régie par les lois de la province d'Ontario. Nous détenons des placements dans des filiales qui exploitent l'un des plus importants fournisseurs de services de télécommunications régionales en Amérique du Nord.

Nous détenons une participation indirecte de 82,5 % dans Placements Bell Aliant, s.e.c., laquelle consolide les résultats financiers de Bell Aliant Communications régionales, société en commandite (Bell Aliant, s.e.c.), de Télébec, société en commandite (Télébec) et de NorthernTel, société en commandite (NorthernTel). Nous comptabilisons ce placement à la valeur de consolidation étant donné que nous exerçons une influence notable sur les politiques d'exploitation, d'investissement et de financement de cette entité, sans toutefois la contrôler. BCE Inc. (BCE) et Bell Canada détiennent la participation restante de 17,5 % dans Placements Bell Aliant, s.e.c. Bell Canada détient également une participation de 37,9 % dans Bell Aliant, s.e.c. (34,7 % sur la base des distributions en espèces proportionnelles). Ces participations sont échangeables contre des parts du Fonds, ce qui confère à BCE une participation réelle combinée de 44,1 % dans le Fonds, après dilution totale. En vertu de la convention des porteurs de titres, BCE dispose de certains droits de gouvernance lui conférant un contrôle sur Placements Bell Aliant, s.e.c. pour autant que sa participation dans le Fonds, après dilution totale, soit égale ou supérieure à 30,0 % et que certains accords commerciaux aient été conclus avec Bell Aliant, s.e.c.

Nous sommes dépendants, sur le plan économique, de notre importante entité émettrice Placements Bell Aliant, s.e.c. Nous sommes touchés par les événements ou opérations relatifs à Placements Bell Aliant, s.e.c., par sa gestion financière et sa gestion du capital ainsi que par les risques et les incertitudes qui la concernent, car ces facteurs pourraient avoir une incidence importante sur les distributions qu'elle nous verse et, par conséquent, sur notre capacité à verser des distributions à notre tour. Le présent rapport de gestion doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés, les notes les accompagnant, de même qu'avec le rapport de gestion qui s'y rapporte de Placements Bell Aliant, s.e.c. pour le trimestre terminé le 31 mars 2009.

Planification en vue des futures modifications fiscales

Comme il est présenté dans notre rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, par suite des modifications annoncées le 31 octobre 2006 par le gouvernement fédéral à l'égard de la loi fiscale à compter du 1^{er} janvier 2011, le Fonds sera imposé comme s'il était une société. En 2008, le ministère des Finances a annoncé des propositions de modifications de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) pour faciliter la conversion en société des fiducies de revenu existantes, comme le Fonds,

selon un mécanisme à imposition différée (les règles de conversion). Ces règles de conversion ont été adoptées le 12 mars 2009. À l'heure actuelle, nous prévoyons recommander à nos porteurs de parts une opération de conversion qui prendrait effet avant le ou le 1^{er} janvier 2011, et nous étudions attentivement les circonstances particulières et les possibilités qui s'offrent à nous dans le but de déterminer la meilleure façon de structurer la conversion pour créer une société. Actuellement, nous prévoyons que notre abri fiscal devrait être suffisant pour reporter l'engagement d'un passif d'impôts pour un minimum de 18 mois et un maximum de 24 mois après la conversion du Fonds en société. Nous continuons également d'étudier les stratégies et les options qui pourraient atténuer l'incidence que le paiement éventuel d'impôts sur les bénéfices aura sur les distributions que nous verserons à nos porteurs de parts.

Sommaire des résultats

Le tableau qui suit présente les principaux résultats financiers consolidés des huit trimestres les plus récents. Les données trimestrielles n'ont pas été vérifiées, mais ont été préparées de la même façon que les données tirées de nos états financiers consolidés annuels et intermédiaires.

<i>Pour les huit trimestres compris dans la période terminée le 31 mars 2009 (en millions de dollars, sauf les montants liés aux parts)</i>	2009	2008				2007		
	T4	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2
Quote-part du revenu tiré des placements et autres produits	66,4 \$	66,0 \$	76,2 \$	69,4 \$	44,1 \$	106,8 \$	69,9 \$	48,7 \$
Bénéfice net lié aux activités poursuivies	65,4	65,5	74,7	68,5	43,0	105,6	68,8	45,5
Bénéfice net (perte nette) lié(e) aux activités abandonnées	0,6	0,1	0,3	(0,7)	-	(0,5)	0,4	204,5
Bénéfice net	66,0 \$	65,6 \$	75,0 \$	67,8 \$	43,0 \$	105,1 \$	69,2 \$	250,0 \$
Bénéfice de base par part lié aux activités poursuivies	0,51 \$	0,51 \$	0,59 \$	0,54 \$	0,34 \$	0,82 \$	0,53 \$	0,34 \$
Bénéfice (perte) de base par part lié(e) aux activités abandonnées	0,01	0,01 \$	- \$	(0,01) \$	-	-	0,01	1,53
Bénéfice de base par part	0,52 \$	0,52 \$	0,59 \$	0,53 \$	0,34 \$	0,82 \$	0,54 \$	1,87 \$
Bénéfice dilué par part lié aux activités poursuivies	0,51 \$	0,41 \$	0,58 \$	0,54 \$	0,34 \$	0,72 \$	0,49 \$	0,25 \$
Bénéfice (perte) dilué(e) par part lié(e) aux activités abandonnées	-	0,01 \$	- \$	(0,01)	-	-	-	1,08
Bénéfice dilué par part	0,51 \$	0,42 \$	0,58 \$	0,53 \$	0,34 \$	0,72 \$	0,49 \$	1,33 \$
Distributions déclarées	92,1 \$	92,1 \$	92,1 \$	92,1 \$	91,2 \$	89,5 \$	90,5 \$	92,9 \$

Bénéfice net

Le bénéfice net représente essentiellement notre quote-part du bénéfice généré par les placements dans lesquels nous détenons une participation indirecte, augmentée (diminuée) pour tenir compte des économies (charges) d'impôts futurs liées à notre quote-part des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs présentée dans les bilans de nos filiales et leur valeur fiscale. Le bénéfice net reflète également un petit montant d'intérêts créditeurs gagnés sur la trésorerie et ses équivalents, ainsi que les charges d'exploitation. Notre bénéfice net dépend en très grande partie des résultats d'exploitation de nos placements à la valeur de consolidation. Les résultats financiers de Placements Bell Aliant, s.e.c. pour le trimestre terminé le 31 mars 2009 par rapport au trimestre correspondant de 2008 sont analysés dans le rapport de gestion du premier trimestre de 2009 de cette entité.

Le bénéfice net lié aux activités poursuivies au premier trimestre de 2009 a augmenté de 22,4 M\$, ou de 52,1 %, par rapport à celui du premier trimestre de 2008. Notre placement à la valeur de consolidation dans Placements Bell Aliant, s.e.c. pour le premier trimestre de 2009 s'est accru de 22,3 M\$, ou de 50,6 %, comparativement au premier trimestre de 2008, principalement en raison de la hausse du bénéfice net de ce placement. Cette hausse a été contrebalancée par la baisse de 10,0 M\$ au titre des impôts futurs étant donné qu'au premier trimestre de 2008, une économie de 9,4 M\$ avait été enregistrée à l'égard d'écarts temporaires censés se résorber après le 1^{er} janvier 2011, alors qu'une charge de 0,6 M\$ a été comptabilisée au premier trimestre de 2009. En outre, une diminution de 14,0 M\$ de la

quote-part du revenu avait été comptabilisée au premier trimestre de 2008 relativement à un ajustement du montant nominal de l'amortissement qui ne s'est pas reproduit en 2009.

Le bénéfice net lié aux activités abandonnées au premier trimestre de 2009 comprend notre quote-part des résultats d'exploitation des activités liées à la défense, à la sécurité et à l'aérospatiale (DSA) de Placements Bell Aliant, s.e.c.

Distributions déclarées

Au premier trimestre de 2009, nous avons déclaré des distributions de 92,1 M\$, ou de 0,725 \$ la part, comparativement à 91,2 M\$, ou de 0,718 \$ la part, au premier trimestre de 2008. Cette augmentation s'explique par le nombre légèrement plus élevé de parts du Fonds en circulation, ainsi que par la hausse de 2,8 % de notre ratio de distribution mensuel appliquée depuis février 2008.

Nous sommes entièrement dépendants des distributions reçues de Placements Bell Aliant, s.e.c. pour verser nos distributions. Veuillez vous reporter au rapport de gestion du trimestre terminé le 31 mars 2009 de Placements Bell Aliant, s.e.c. pour une analyse complète de ses distributions.

Gestion financière et gestion du capital

Le tableau suivant présente un sommaire de notre situation financière pour les périodes les plus récentes :

<i>(en millions de dollars)</i>	Au 31 mars 2009	Au 31 décembre 2008
Total de l'actif	4 189,3 \$	4 211,6 \$
Total du passif	30,8 \$	30,9 \$
Avoir des porteurs de parts	4 158,5 \$	4 180,7 \$

Actif et passif

Au 31 mars 2009, notre actif était principalement composé de notre participation indirecte dans Placements Bell Aliant, s.e.c. ainsi que des distributions et des autres montants à recevoir de cette dernière. La valeur comptable de nos placements a diminué de 25,4 M\$ depuis le 31 décembre 2008, étant donné que notre quote-part des revenus a été inférieure aux distributions déclarées à notre intention par notre entité émettrice. De plus, nous regroupons habituellement nos liquidités excédentaires avec celles de Bell Aliant, s.e.c. pour les investir dans des instruments négociables du marché monétaire à court terme. Par conséquent, les soldes à recevoir d'apparentés et le solde de notre trésorerie et de nos équivalents de trésorerie fluctuent au fil du temps en fonction de nos besoins de liquidités. Au 31 mars 2009, cet actif avait augmenté de 3,1 M\$ comparativement aux soldes au 31 décembre 2008, essentiellement en ce qui a trait aux montants comptabilisés comme des sommes à recevoir en vertu de notre régime de parts différées.

Notre passif est constitué essentiellement des distributions à verser à nos porteurs de parts, qui se chiffraient à 30,7 M\$ au 31 mars 2009, soit un montant inchangé comparativement au 31 décembre 2008.

Parts du Fonds

Au 31 mars 2009, 127 227 697 parts du Fonds étaient en circulation, soit 100 373 827 parts de société en commandite échangeables et 1 283 206 parts émises à la valeur nominale en vertu de notre régime de parts différées. Seule une tranche de 437 769 parts émises à la valeur nominale en vertu de notre régime de parts différées est considérée comme dilutive, car la tranche résiduelle est assujettie au respect de certains critères au chapitre du rendement futur. Par conséquent, au 31 mars 2009, 228 039 293 parts du Fonds étaient en circulation après dilution totale.

Au 1^{er} mai 2009, 127 237 500 parts du Fonds étaient en circulation.

Opérations entre apparentés

Comme il a été mentionné précédemment à la rubrique « Nos activités », nous détenons une participation indirecte de 82,5 % dans Placements Bell Aliant, s.e.c. De plus, BCE et Bell Canada détiennent 44,1 % de nos parts après dilution totale. Au premier trimestre de 2009, il n'y a eu aucun changement à la convention des porteurs de titres conclue avec BCE.

Veillez vous reporter à la note 8 de nos états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés pour le trimestre terminé le 31 mars 2009 pour obtenir plus de renseignements sur nos opérations entre apparentés conclues avec Placements Bell Aliant, s.e.c.

Principales conventions comptables et estimations comptables critiques

Les conventions et méthodes comptables que nous utilisons et les estimations et hypothèses comptables critiques que nous faisons sont les mêmes que celles décrites à la note 1 de nos états financiers consolidés annuels de l'exercice terminé le 31 décembre 2008.

Changements futurs des conventions comptables

Le Conseil des normes comptables de l'ICCA modifie constamment certaines normes ou recommandations du *Manuel de l'ICCA*. Nous examinons ces changements à mesure qu'ils sont proposés et, s'il y a lieu, nous modifierons nos conventions comptables et nos informations à fournir.

Regroupements d'entreprises, états financiers consolidés et participations sans contrôle

L'ICCA a publié le chapitre 1582, intitulé « Regroupements d'entreprises » parallèlement au chapitre 1601, intitulé « États financiers consolidés » et au chapitre 1602, intitulé « Participations sans contrôle ». Le chapitre 1582, qui a remplacé le chapitre 1581, établit des normes d'évaluation des regroupements d'entreprises ainsi que des normes de comptabilisation et d'évaluation des actifs acquis et des passifs pris en charge. Le chapitre 1601, qui a remplacé le chapitre 1600, reporte les directives canadiennes actuelles à l'égard des aspects de la préparation des états financiers consolidés après une acquisition, sauf en ce qui a trait aux états financiers consolidés traitant d'une participation sans contrôle. Le chapitre 1602 établit des directives sur le traitement des participations sans contrôle après une acquisition au moyen d'un regroupement d'entreprises. Les nouvelles normes s'appliquent aux états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011, et l'adoption anticipée est autorisée. Nous procédons actuellement à l'évaluation de l'incidence des nouvelles normes sur nos états financiers consolidés.

Normes internationales d'information financière (IFRS)

En avril 2008, le Conseil des normes comptables a publié un exposé-sondage, intitulé « Adoption des IFRS au Canada », qui propose l'harmonisation complète des PCGR du Canada avec les IFRS à compter du 1^{er} janvier 2011. Le passage se fera au cours d'une période transitoire, certaines normes devant être adoptées avant 2011 et les autres, à la date même de la transition. L'International Accounting Standards Board parraine de façon continue des projets et rend publiques des prises de position visant à faire évoluer les IFRS; c'est pourquoi il faut s'attendre à ce que le texte des IFRS, à la date de transition, soit différent de sa version actuelle.

Comme il est présenté dans notre rapport de gestion de l'exercice terminé le 31 décembre 2008, nous avons élaboré une démarche en quatre étapes pour effectuer le passage aux IFRS.

Première étape – sensibilisation et évaluation initiale

Deuxième étape – évaluation détaillée

Troisième étape – élaboration

Quatrième étape – mise en œuvre

Nous procédons actuellement à la compilation et à l'analyse des renseignements obtenus au cours de l'étape d'évaluation détaillée et présenterons nos conclusions et recommandations relatives aux choix pertinents en matière de conventions comptables à notre comité de vérification au deuxième trimestre de 2009. Nous continuerons d'affiner ces politiques à mesure que nous poursuivrons nos efforts de conversion. Nous avons commencé à concevoir les modifications à apporter aux processus opérationnels, notamment aux systèmes de TI et de traitement des données ainsi qu'aux systèmes de contrôle interne à l'égard de l'information financière; de même, nous avons entrepris l'élaboration et le maintien d'un système de deux registres parallèles pour 2010. Nous prévoyons avoir essentiellement terminé la troisième étape d'ici la fin du deuxième trimestre de 2009.

Nous prévoyons entamer la quatrième étape au deuxième trimestre de 2009, laquelle devrait se poursuivre jusqu'au 31 décembre 2010.

Gestion des risques

Au premier trimestre de 2009, nous n'avons décelé aucun changement important de la nature des risques auxquels nous sommes exposés dans le cadre de nos activités.

Pour obtenir une analyse des risques liés au Fonds, veuillez vous reporter à la rubrique intitulée « Gestion des risques » de notre rapport de gestion de l'exercice terminé le 31 décembre 2008 ainsi qu'à la rubrique intitulée « Facteurs de risque » de notre notice annuelle de 2008. Pour obtenir une analyse des risques liés aux activités de Placements Bell Aliant, s.e.c., veuillez vous reporter à la rubrique « Gestion des risques » du rapport de gestion de Placements Bell Aliant, s.e.c. de l'exercice terminé le 31 décembre 2008, ainsi qu'à la rubrique « Facteurs de risque » de sa notice annuelle de 2008, telles qu'elles sont mises à jour dans son rapport de gestion du premier trimestre de 2009.

Contrôles et procédures

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

C'est à la direction qu'incombe la responsabilité d'élaborer et de maintenir un système de contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière, au sens où l'entend le Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs. Notre système de contrôle interne est fondé sur le cadre et les critères publiés dans le rapport intitulé *Internal Control – Integrated Framework* du Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission et est conçu de façon à fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers à des fins de publication selon les PCGR du Canada.

Aucun changement n'a été apporté à notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au cours du trimestre terminé le 31 mars 2009 qui aurait eu une incidence importante ou qui serait raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante sur notre système de contrôle interne à l'égard de l'information financière.